

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Étaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Martial FAILLET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET

Excusé : Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à MJ LIATOUT)

Absents : Elizabeth MAQUET - Michèle PAEMELAERE - Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ACADEMIE DE LA DOMBES

Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'Académie de la Dombes arrivée après le vote du budget. Monsieur le maire indique que leur revue est diffusée à 9 000 exemplaires et propose d'octroyer une subvention de 300 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention et 10 voix POUR, accorde une subvention de 300 € à l'Académie de la Dombes.

DEMANDE D'ANNULATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur et Madame FERON d'annulation du titre n° 742 de l'année 2017 d'une somme de 97,50 €. La location de la salle des fêtes pour le 14 juillet 2018, a été annulée pour des raisons professionnelles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'annuler ce titre.

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Autres biens mobiliers	61558		500			
Subventions	6574		450			
Titres annulés	673		98			
Dotation solidarité rurale	74121			1 048		
Dépenses imprévues	020				- 1 200	
Autres bâtiments publics	21318	184			1 200	
TOTAL			1 048	1 048	0	0

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

CONTRAT RSE POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de fourniture d'énergie électrique de l'école arrive à échéance le 31 juillet prochain. La société Régie Services Energie propose un nouveau contrat pour un abonnement annuel de 280 € et un prix de 54,93 €/MWh.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer ce document avec la Société Régie Services Energie.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Monsieur le Maire rappelle qu'après plus d'un an d'existence de la Communauté de Communes de la Dombes, il convient de procéder à une harmonisation de ses statuts : compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Ainsi, les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de rédaction de la compétence « Actions culturelles, sportives et d'enseignement » reprise dans le tableau ci-après :

Actuellement	Au 1 ^{er} janvier 2019
<p>Dans les domaines éducation, sport et culture</p> <p>Sur le territoire Chalaronne Centre :</p> <p>Actions culturelles, sportives et d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisation et gestion de l'action culturelle « la Ronde des Mots en Chalaronne Centre »- Soutien à des manifestations culturelles, sportives... contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la communauté de communes- Financement d'intervenants en milieu scolaire dans les classes des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes- Mise à disposition de valises pédagogiques auprès d'écoles, centres de loisirs, crèches/haltes garderies, accueils périscolaires <p>Sur le territoire du Canton de Chalamont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soutien aux associations sportives et culturelles qui répondent aux conditions fixées par les statuts- Soutien à des manifestations ou événements à caractère exceptionnel permettant la promotion et la mise en valeur du territoire- Mise en place d'un transport en direction des équipements du centre social intercommunal de Chalamont et du complexe sportif intercommunal de Chalamont	<p>Actions culturelles, sportives et d'enseignement</p> <p>Organisation et gestion de l'action culturelle « La Ronde des Mots »</p> <p>Soutien à des manifestations culturelles, sportives... contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la communauté de communes</p> <p>Mise à disposition de valises pédagogiques auprès d'écoles, centres de loisirs, crèches/haltes garderies, accueils périscolaires</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes telle que décrite dans la présente délibération

concernant la compétence facultative « Actions culturelles, sportives et d'enseignement », à compter du 1er janvier 2019.

Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de rédaction de la compétence « Autres domaines » reprise dans le tableau ci-après :

Actuellement	Au 1 ^{er} janvier 2019
<p>Autres domaines</p> <p>Sur le territoire Chalaronne Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel - Soutien à l'équipement commun des regroupements de professionnels de santé sur le territoire dans le cadre d'un projet de santé agréé hors matériel médical et fonctionnement courant - Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité pour personnes handicapées - Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales <p>Sur le territoire Canton de Chalamont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise foncière et aménagements nécessaires à l'implantation de l'unité multiservices des haras nationaux à Chatenay <p>Sur le territoire Centre Dombes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux organismes d'aide à la recherche d'emploi - Actions de promotion et de communication en partenariat avec les organismes et associations spécialisés 	<p>Autres domaines</p> <p>Assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel (mutualisation)</p> <p>Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité pour personnes handicapées</p> <p>Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales</p> <p>Création, aménagement et gestion des haras à Chatenay</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes telle que décrite dans la présente délibération concernant la compétence facultative « Autres domaines », à compter du 1er janvier 2019.

Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de rédaction de la compétence « Equipements Touristiques » reprise dans le tableau ci-après :

Actuellement	Au 1 ^{er} janvier 2019
<p>Dans le domaine du Tourisme</p> <p>Sur le territoire Chalaronne Centre :</p> <p>Accueil, information, promotion, animation et commercialisation touristiques du territoire, à l'exception des labels accordés aux communes, confiés par convention à l'Office de Tourisme Intercommunal</p>	<p>Equipements Touristiques</p> <p>Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint Nizier le Désert</p> <p>Création, aménagement et gestion du Centre</p>

<p>Schéma Local de Développement Touristique</p> <p>Circuits de randonnée pédestre : entretien du balisage et mise en valeur des circuits, promotion et animation</p> <p>Création, aménagement, gestion et entretien des Relais Information Service</p> <p>Dispositif de location de vélos en réseau</p> <p>Sur le territoire du Canton de Chalamont :</p> <p>Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques sous réserve des conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur rayonnement et leur fréquentation doivent dépasser le territoire communautaire, - Les activités et services proposés doivent s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire. <p>Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert.</p> <p>Animation et promotion touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux actions ponctuelles qui contribuent à la mise en valeur des richesses touristiques locales. <p>Etude, création, aménagement, balisage, promotion de sentiers de randonnée constituant un réseau de découverte et un maillage des territoires des communes de la communauté de communes.</p> <p>Sur le territoire Centre Dombes</p> <p>Création, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre nautique « des Autières » à Villars les Dombes - Camping « des Autières » à Villars les Dombes <p>Etude, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée du territoire centre Dombes</p>	<p>Aquatique des Autières à Villars les Dombes</p> <p>Création, aménagement et gestion du Camping des Autières à Villars les Dombes</p> <p>Etude, promotion, signalétique et balisage de sentiers pédestres</p> <p>Cyclo'Dombes</p>
--	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes telle que décrite dans la présente délibération concernant la compétence facultative « équipements touristiques », à compter du 1er janvier 2019.

SERVICE DE MISSION TEMPORAIRE

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation de mise à disposition de personnel dans le cadre de missions temporaires.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux et par convention.

Considérant que la collectivité, doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autre, à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité.

Pour assurer la continuité du service, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'adhérer au service facultatif de Missions Temporaires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG01.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain chaque fois que cela est nécessaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le service de l'assainissement de l'exercice 2017. Le présent rapport décrit les différentes prestations réalisées en 2017 sur le réseau. Ce rapport indique également le coût annuel de l'assainissement pour la population de St Marcel. Le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport du délégataire est également présenté, il est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Un point est fait sur l'avancée des travaux de l'école.
- ❖ Le terrain de boule du centre de village a été rénové et un espace a été clôturé afin de mettre en sécurité les enfants jouant à cet endroit.
- ❖ Une dalle va être prochainement coulée sous le kiosque vers l'école et à proximité du vestiaire de foot
- ❖ Réunion voisins vigilants avec la gendarmerie le 14 septembre 20 h à la salle des fêtes.
- ❖ A travers sa procuration MR MANGEOT se dit interpellé par des habitants rencontrant régulièrement des chiens non tenus en laisse et aussi sur l'incivilité de certains propriétaires de chiens laissant leur animal crotter sur les espaces publics et ne ramassant pas les déjections. Il est rappelé qu'il est interdit aux animaux domestiques d'avoir accès aux espaces publics et que cela est verbalisable .

Malgré les avertissements à la population l'attitude de certains propriétaires canin reste inchangée. Monsieur le maire indique que des personnes dont les chiens divaguaient sans laisse ou ont même mordu et dont l'identité était connue ont été convoquées en mairie pour être recadrées concernant le comportement à avoir comme possesseurs de chiens.

La séance est levée à 22 h 40

Le maire,

le secrétaire,